

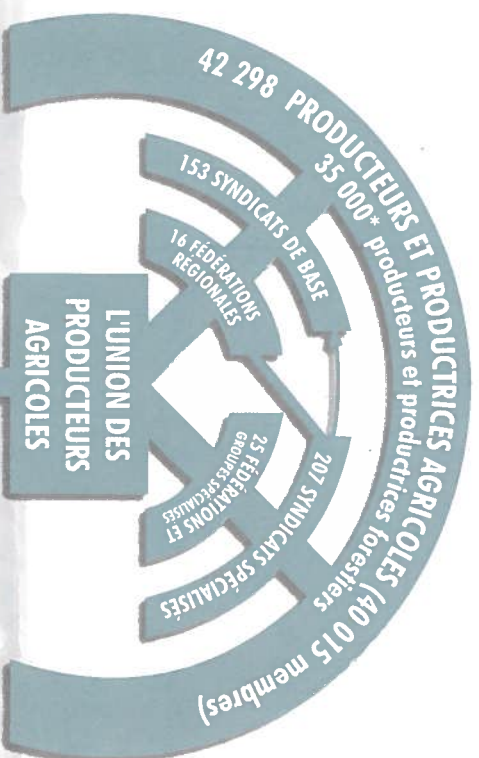
Près du champ, près de nos gens

Faire partie de l'UPA, c'est faire partie d'une force de près de 42 000 productrices et producteurs agricoles, réunis sur deux bases distinctes : régionale et spécialisée. Ainsi, notre organisation regroupe 153 syndicats de base affiliés à 16 fédérations régionales et 207 syndicats spécialisés régionaux affiliés à 25 fédérations et groupes spécialisés. Ces différents regroupements permettent à l'UPA d'être présente partout au Québec et d'être impliquée dans tous les domaines ayant une influence sur le secteur agricole. Les agricultrices et agriculteurs peuvent compter sur l'engagement syndical de plus de 2 403 administratrices et administrateurs élus.

À la base, ce sont les membres réunis en assemblée qui définissent les grandes orientations et les mandats de l'Union, d'où l'importance de votre implication à l'intérieur de ce processus.

Se financer par et pour les productrices et les producteurs

Le financement de l'UPA est un levier qui permet de maintenir une vie syndicale active. Il est nécessaire pour faire progresser les dossiers stratégiques qui sont au cœur des préoccupations des productrices et des producteurs et pour assurer la liberté d'action de leur organisation syndicale. Le système de financement vise la plus grande équité possible. Cette recherche de l'équité se concrétise par une cotisation fixe pour tous et une contribution variable en fonction du volume de production. L'enveloppe totale est ensuite redistribuée à chacun des paliers en fonction de ses besoins spécifiques.



* Le Québec compte 130 000 propriétaires de boisés privés; 35 000 d'entre eux ont le statut de producteur forestier.

Janvier 2012

Semer aujourd'hui pour récolter demain

L'UPA est plus que jamais tournée vers l'avenir. Le défi qui s'offre à elle est de faire face aux grands changements de la société, voire même de les anticiper, tout en continuant de rassembler les productrices et les producteurs autour des grandes valeurs qui ont fait sa force depuis trois quarts de siècle : la solidarité, l'action collective, le respect de la personne, la justice sociale, l'équité et la démocratie.

Pour devenir membre de l'Union

Contactez un représentant du syndicat de base de votre localité.

L'Union des producteurs agricoles
555, boul. Roland-Therrien, bureau 100
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Téléphone : 450 679-0530

Courrier électronique : upa@upa.qc.ca
Site web : www.upa.qc.ca

UPA
L'Union des
producteurs
agricoles





Message du président

Ce qui caractérise le syndicalisme agricole, c'est d'abord l'action collective. C'est en se regroupant et en agissant tous ensemble qu'on peut le mieux changer les choses.

Les grandes réalisations de l'agriculture québécoise sont le fruit de cette action collective des producteurs et des productrices agricoles, des réalisations qui bénéficient à tous et à l'ensemble de nos régions.

Le syndicalisme agricole a toutefois besoin d'un ingrédient essentiel pour faire progresser l'agriculture et les conditions générales de la profession : votre dynamisme et vos idées, qui assurent sa vitalité.

Nous partageons des valeurs fondamentales : un revenu décent pour notre travail, la qualité de vie sur nos fermes, l'autonomie de nos choix, des valeurs qui nous rejoignent, quelles que soient notre production et notre région.

L'histoire et les réalisations de l'Union le démontrent : la défense efficace de ces valeurs et de toutes les questions qui nous importent est d'autant mieux assurée que nous nous regroupons pour le faire.

Si l'agriculture, c'est chacun de nous, c'est aussi nous tous réunis!

Marcel Groleau

Marcel Groleau

Président général de l'UPA

L'action syndicale au fil des générations

Fondée en 1924, l'Union des producteurs agricoles (UPA) est, depuis plus de 85 ans, un intervenant majeur dans le domaine agricole : il est l'interlocuteur représentatif de toutes les agricultrices et de tous les agriculteurs du Québec. Sa mission est de défendre et de promouvoir les intérêts professionnels, économiques et sociaux des productrices et des producteurs agricoles.

Au fil des années, l'UPA a mené plusieurs batailles et a défendu de nombreux dossiers pour améliorer les conditions de vie des familles agricoles du Québec et pour assurer le développement de leur secteur d'activité. Voici, en quelques lignes, les grandes réalisations qui ont marqué son histoire.

En 1929, l'UPA lance son propre journal : La Terre de chez nous. Cet hebdomadaire est encore aujourd'hui la principale source d'information pour les productrices et les producteurs agricoles. Le crédit agricole a été mis en place en 1931 et l'électrification rurale a été obtenue en 1945. En 1956, la Loi sur la mise en marché, pierre angulaire de la mise en marché collective des produits agricoles, est enfin adoptée par le gouvernement québécois. Sont venues tour à tour s'ajouter celle de l'assurance-récolte, en 1960 et celle de l'assurance-stabilisation des revenus, en 1975. En 1972, la Loi sur les producteurs agricoles confirme la reconnaissance d'une seule association accréditée pour représenter les producteurs agricoles du Québec. En 1978, le gouvernement adopte

la Loi sur la protection du territoire agricole qui est devenue, en 1995, la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. En décembre 2000, le gouvernement provincial adopte la Loi créant La Financière agricole.

Ce nouvel outil permet de gérer les programmes de financement et d'assurances agricoles, et donne

aux productrices et aux producteurs un levier financier pour soutenir le développement des entreprises agricoles.

Tous ces gains et bien d'autres obtenus à force de revendications et de solidarité ne visent qu'un objectif : promouvoir les intérêts des productrices et des producteurs agricoles.

Ensemble, nous cultivons l'avenir

À la fin des années 1980, le secteur agricole et l'ensemble du milieu rural connaissent des problèmes de développement de plus en plus préoccupants. D'une part, le phénomène d'exode rural s'intensifie dans les municipalités éloignées des grands centres. À l'opposé, les régions centrales connaissent de plus en plus des difficultés de cohabitation. Pour trouver des pistes de solution, l'UPA organise les premiers États généraux du monde rural en 1991; des intervenants provenant de tous les secteurs clés du monde rural y participent.

À la même époque, la libéralisation des marchés constitue, elle aussi, un enjeu majeur pour l'UPA. Avec les ententes commerciales internationales telles que l'accord de libre échange nord-américain et les accords du GATT et de l'OMC, le monde agricole québécois doit, plus que jamais, travailler à renforcer l'ensemble des outils collectifs mis en place au cours des années. Du même coup, il se doit de maintenir sa capacité concurrentielle sur les marchés.

Au détour des années 1990, l'UPA met en place sa stratégie agroenvironnementale. Cette stratégie est résolument tournée vers l'action et vise l'atteinte de résultats concrets en matière de protection des ressources.

Au fil des ans, l'UPA a aussi mis en place trois organismes afin de répondre aux besoins spécifiques du secteur et de prendre part au développement de l'agriculture ici et ailleurs. Ces organismes sont UPA Développement international (UPA DI), le Conseil pour le développement de l'agriculture au Québec (CDAQ) et le Comité sectoriel de main-d'oeuvre de la production agricole (COSE).

